

L'Association

1984

Création de l'Association des aménagistes régionaux du Québec, corporation sans but lucratif formée en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies du Québec.

But

Offrir un lieu d'échanges entre les professionnels de l'aménagement du territoire oeuvrant au sein des municipalités régionales de comté.

Objectifs

1. Promouvoir les échanges d'informations, d'expériences et d'opinions en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme entre les membres de l'Association;
2. Regrouper les aménagistes oeuvrant principalement au sein des municipalités régionales de comté et des communautés urbaines pour une meilleure représentation de leurs objectifs et opinions;
3. Favoriser le perfectionnement continu des membres en matière de connaissances et de techniques relatives à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme.

Interventions

Les efforts déployés par l'AARQ pour entretenir des relations fructueuses et continues avec bon nombre de partenaires impliqués en aménagement du territoire visent à assurer à la profession d'aménagiste un bassin de ressources pertinentes et continues, tout en permettant aux aménagistes de s'exprimer auprès des meilleurs allocutaires qui soient.

Partenaires privilégiés de l'AARQ

Ministère des Affaires municipales

Unions municipales

Ministères des ressources

Sociétés d'États

Par le biais de multiples mémoires, participations, activités et publications, l'AARQ assure le rayonnement des aménagistes auprès de leur communauté.

Les activités

Congrès et colloques

À Québec ou en région, ces activités abordent, sous forme d'ateliers et de conférences, les questions de l'heure touchant l'aménagement du territoire, sans oublier les préoccupations d'ordre régional.

Formation continue

L'Association offre à ses membres des sessions de formation continue. Les sujets couverts par ces sessions portent sur des aspects techniques de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Rencontres de zones

Tenues à plusieurs reprises par année sous la responsabilité des administrateurs de zones, ces rencontres permettent aux membres de discuter des questions relatives à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme, d'être informés des affaires de l'Association et d'aborder tout sujet d'ordre local ou régional jugé utile par les membres de chaque zone.

Comités

Les membres de l'Association sont invités à s'impliquer dans les comités formés au fil des événements afin de suivre et influencer les événements reliés à l'aménagement du territoire.

Publications

La revue L'Aménagiste est un outil supplémentaire de communication entre les membres. Elle permet de prolonger les échanges entamés lors des activités de l'Association, de donner aux membres une tribune permanente et de diffuser des informations techniques de premier ordre. Les autres publications de l'Association regroupent des outils de travail utiles à l'ensemble des personnes intéressées par l'aménagement du territoire au Québec.

Réseau Internet

L'AARQ offre à ses membres, ainsi qu'à la collectivité, un site Internet sur l'aménagement régional au Québec. De multiples informations, liens et forums d'échanges y sont présentés.

Assemblée générale annuelle

À cette occasion, le conseil d'administration est formé : élection aux postes de président, vice-président et représentants de zones. Des comités sont formés selon les intérêts exprimés par les membres. Les activités pour

l'année à venir sont présentées et adoptées. Les membres Toute personne admise comme membre doit respecter les règlements ainsi qu'endosser les objectifs de l'Association. L'adhésion à l'Association est individuelle.

Membre actif

Professionnel ou technicien, salarié auprès d'un organisme municipal, qui oeuvre dans le domaine de l'aménagement du territoire ou de l'urbanisme. Le membre actif a le droit de vote en assemblée générale. L'ouverture de l'AARQ vers les étudiants, enseignants et chercheurs offre la possibilité d'un foisonnement plus soutenu d'idées. (Voir les règlements généraux pour plus d'exactitude).

Membre associé

Professionnel à son propre compte ou pour le compte d'une société qui reçoit des honoraires ou une rémunération en échange de services rendus, en vertu d'un contrat passé avec un organisme municipal, et reliés à l'aménagement du territoire ou à l'urbanisme ; ou Étudiant, enseignant, universitaire ou chercheur dans une discipline reliée à l'aménagement du territoire ou à l'urbanisme. Le membre associé n'a pas le droit de vote en assemblée générale. (Voir les règlements généraux pour plus d'exactitude.)

Conseil d'administration

Les affaires de l'Association sont administrées par un conseil d'administration formé d'autant de membres qu'il y a de zones reconnues aux fins de division du territoire de l'Association.

Ainsi, **le Québec est divisé en douze zones**, à partir du découpage des Municipalités régionales de comté et des Communautés urbaines.

N'oublions pas qu'une association, pour être efficace et représentative, doit compter sur la participation de ses membres !

Cotisation annuelle

Le montant de la cotisation annuelle ou de toute cotisation spéciale est fixé par le conseil d'administration, lequel en établit également les modalités de paiement. Ce montant peut varier selon la catégorie de membres.

Afin de favoriser le membership, la cotisation d'un membre additionnel provenant d'un même organisme municipal ne pourra excéder les deux-tiers de la cotisation déjà exigée du premier membre.

Des formulaires d'adhésion sont disponibles auprès de l'AARQ.

AVANTAGES D'ÊTRE MEMBRE DE L'AARQ

- Rabais sur les activités de l'Association
- Abonnement à la revue L'Aménagiste
- Participation aux réunions de zones
- Vote à l'assemblée annuelle des membres (sauf membres associés)
- Possibilité d'être membre du conseil d'administration et des comités de l'Association.



Revue

Abonnement

L'AARQ offre à toute personne intéressée par le dossier de l'aménagement du territoire, la possibilité de recevoir sa revue pour une somme modique. Des formulaires d'abonnement sont disponibles auprès de l'AARQ.

Publicité

L'Aménagiste est distribuée à nos membres, à nos abonnés et aux personnes-clés des différents organismes impliqués en aménagement du territoire.

La liste des tarifs publicitaires de cette revue est disponible auprès de l'AARQ.